



EAU DE JAVEL 9,6% CHLORE ACTIF

Désodorise - Détache - Désinfecte - Blanchit.

Caractéristiques

Aspect :	liquide	Densité :	1.13 +/- 0.03
Odeur :	chlorée, caractéristique	pH à 10% :	12 +/- 0.5
Couleur :	jaunâtre	Soude libre (g/l) :	< 2

Conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (Décret 73 138 du 12/02/93 modifié le 19/12/2013). ACTIVITÉ BACTERICIDE : Norme EN 1276 / Norme EN 13697. ACTIVITÉ FONGICIDE : Norme EN 1650 / Norme EN 13697. ACTIVITÉ SPORICIDE : Norme EN 13704. ACTIVITÉ VIRUCIDE : Norme NFT 72-180. Pour les concentrations concernées par ces normes, se reporter aux tableaux édités par la Chambre Syndicale Nationale de l'Eau de Javel.

Mode d'emploi

L'EXTRAIT DE JAVEL 9.6 % (ou 36° chlorométrique) est une solution qui doit être diluée avant emploi. 250 ml d'extrait de javel 9.6 % + 750 ml d'eau donnent 1 litre d'eau de javel diluée, prête à l'emploi.

Composition

Hypochlorite de sodium 9.6 % de Chlore Actif N° CAS : 7681-52-9 - TP 02 04 et 05.

Domaine d'utilisation

L'EXTRAIT DE JAVEL 9.6 % nettoie, désodorise, blanchit et désinfecte. Il est utilisé pour toutes les actions de désinfection, de potabilisation de l'eau, de blanchiment des fibres textiles et de la pâte à papier.

Il s'utilise également pour le traitement des eaux de piscine, pour le nettoyage et le blanchiment des façades de maison.

Diluée, elle peut être utilisée dans de nombreux domaines domestiques et hospitaliers (cf. eau de javel 2.6%).

Pour plus de précision, se reporter aux tableaux d'utilisation édités par la Chambre Syndicale Nationale de l'Eau de Javel.

Précautions d'emploi

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. EUH 031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Conseil de prudence : P102 - Tenir hors de portée des enfants. P260 - Ne pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur. L'extrait de javel stocké dans les conditions normales à une température de 15°C, garde toutes ses propriétés optimale pendant 4 mois. Conserver le produit dans son emballage d'origine soigneusement fermé, dans un local frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière et du soleil. L'emballage vide ne doit pas être réutilisé, il doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur du déchet. Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit. DANGER - Respecter les précautions d'emploi. APPEL D'URGENCE 01 45 42 59 59.

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit.

Conditionnement

Cruchon de **250** ml
Bidons de **5/20/60/200** litres
Container de **1000** litres